



AMICALE DES USAGERS DU TRANSPORT PUBLIC LACUSTRE

Créée en 2011, L'AUTPL - association qui a rejoint l'Amicale des Frontaliers en 2025 - travaille sur le dossier complexe de la NaviMobilité sur le Léman. Elle a accumulé une expérience et un nombre important de données, constitué un réseau primordial de relations avec la CGN, les autorités politiques suisses et françaises.

Alors que l'année 2026 est marquée par un accord financier transitoire fragile, l'avenir de nos liaisons lacustres et de leur accessibilité doit être une priorité du prochain mandat municipal des élus du chablais.

A travers le questionnaire ci-dessous, nous souhaitons connaître votre vision sur l'avenir du transport Lacustre et vos propositions face aux enjeux de la mobilité transfrontalière.

Note : Les réponses à ce questionnaire feront l'objet d'une communication publique auprès de l'AUTPL (autpl.org) avant le premier tour du scrutin et pourront aussi être relayées sur le site de notre partenaire l'Amicale des Frontaliers amicale-frontaliers.org

Merci de nous envoyer le questionnaire complété à : autpl.contact@gmail.com

Questionnaire candidats - Élections municipales 2026

I. PÉRENNITÉ DE L'OFFRE

L'accord transitoire conclu pour 2026 a permis de maintenir temporairement l'offre dans un contexte de tension budgétaire. Cependant, ce compromis ne court que sur une année.

1.Négociation transfrontalière : Quelle sera votre position au sein de l'intercommunalité pour que le transport lacustre soit reconnu comme une priorité absolue, au même titre que les transports publics routiers et ferroviaires, lors des négociations de la future convention pluriannuelle ?

Depuis que nous sommes élus, nous avons constamment défendu le transport lacustre en tant que vecteur de développement économique à travers les échanges de personnes, de biens et services qu'il permet.



Il s'agit donc d'un service essentiel s'inscrivant dans une offre globale de mobilité à l'échelle du bassin lémanique transfrontalier.

L'offre lacustre est pilotée par la Canton de Vaud et opérée par la Compagnie Générale de Navigation (CGN), société de droit suisse. Historiquement à vocation touristique, cette offre s'est peu à peu diversifiée pour intégrer des services de transport public de voyageurs, d'abord depuis Évian, puis Yvoire et Thonon-les-Bains, côté français.

Une première difficulté réside dans le fait que ce service public, dont le caractère industriel et commercial n'est pas contestable, contrevient aux principes européens de la commande publique : liberté d'accès, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures de définition des offres et d'attribution des concessions.

Autrement dit, la CGN bénéficie d'un monopole de fait et les collectivités françaises ne sont pas décisionnaires en matière de définition du service. Une situation évidemment préjudiciable dès lors que la mobilité détermine directement les modalités d'aménagement d'un territoire. Deux compétences de l'Agglomération qu'elle entend assumer pleinement.

2. Maintien et développement de l'offre : Vous engagez-vous à refuser toute suppression de cadences sur les lignes lacustres, y compris durant les week-ends, pour garantir un service public ?

Oui, sous réserve que le financement soit assuré par l'ensemble des parties concernées, selon leur compétence et à proportion de leurs facultés contributives et du profit qu'elles retirent du service : Confédération helvétique, Canton de Vaud, État français, Région, Agglomération de Thonon et Communauté de Communes du Pays d'Évian et Vallée d'Abondance (CCPEVA).

Justification :

Une deuxième difficulté tient au fait que la situation antérieure à l'accord transitoire de 2026 n'était plus tenable financièrement pour les deux entités Thonon Agglomération et CCPEVA, ainsi que l'a clairement rappelé Monsieur le Préfet de Haute-Savoie lorsqu'il nous a demandé de ne pas reconduire la convention en 2026.

Quelles initiatives souhaitez-vous promouvoir pour développer l'offre à la fois sur la dimension trajets pendulaires et la dimension loisir / tourisme ?

S'agissant de la ville de Thonon-les-Bains, nous considérons que le niveau de service doit indiscutablement être renforcé, compte tenu de la densité de population du secteur compris entre Publier et Sciez et des capacités d'accueil portuaire de la ville-centre.

Pour mémoire, la CGN a admis que l'essentiel des parts de marché qu'elle souhaitait gagner (25%) se situait à l'ouest du territoire chablaisien.

L'offre attendue doit naturellement couvrir l'ensemble du spectre : transport pendulaire et tourisme, en semaine comme le week-end.



3. Engagement financier : Dans quelle mesure, soutiendrez-vous une augmentation de la participation de votre commune au sein de l'intercommunalité pour sécuriser le financement de la future convention pluriannuelle 2027-2030 ?

La loi NOTRE règle désormais cette question en attribuant compétence à l'Agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). La commune n'a donc pas vocation à financer directement ce service.

En revanche, nous sommes à l'origine d'une demande conjointe de transfert du domaine public fluvial de l'État vers les communes. A ce titre, la commune sera en mesure de porter les aménagements portuaires nécessaires au développement du service : installations d'apportage, gare lacustre, aire de remisage d'un bateau la nuit (2M€ d'économies par an pour l'exploitant).

Quelle part du budget municipal êtes-vous prêt à flécher vers l'intercommunalité pour garantir que l'offre ne soit pas drastiquement réduite dès 2027 ?

Cf. réponse au point 3. L'hypothèse d'une réduction drastique (sic) de l'offre en 2027 n'est envisageable pour personne dans la mesure où la viabilité du modèle économique de la CGN est fonction de sa capacité à desservir l'ensemble des destinations du pourtour lémanique.

Si d'aventure, la partie helvétique s'y risquait, nous entamerions immédiatement une procédure auprès des autorités européennes pour faire démanteler ce monopole de fait.

II GOUVERNANCE

4. Quelle évolution de la Gouvernance souhaitez-vous voir mise en place ?

Nous travaillons actuellement avec les autorités suisses et françaises pour élaborer un nouveau cadre de gouvernance qui assure à chaque contributeur de maîtriser tout à la fois sa dépense et le service rendu en contrepartie.

5. Sur quels principes et institutions (département/région) cette future gouvernance doit-elle s'appuyer ?

Cf. Réponse au point 2.

III. INTERMODALITÉ ET ACCÈS AU PORT

Le bateau ne peut être une alternative à la voiture que s'il est facile d'accès. Le débarcadère mérite d'être considéré comme un véritable Pôle d'Échange Multimodal (PEM).

6. Synchronisation : Engagez-vous à coordonner les horaires de nos bus urbains avec les arrivées/départs des navettes pour une attente minimale ?

Nous y travaillons depuis plusieurs mois déjà.



Justification :

Une étude est en cours au sein du Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) pour harmoniser les offres de transport public autour du service ferroviaire du Léman Express. L'objectif est de favoriser l'intermodalité et de tendre à une interopérabilité des services (abonnements groupés).

7. Le Réflexe Vélo : Prévoyez-vous la création d'itinéraires cyclables sécurisés vers le port

Oui

Justification :

Cf. travaux d'aménagement réalisés durant ce mandat et plus particulièrement au port et sur le quai de Ripaille.

Dans quelle mesure soutenez-vous la création / l'amélioration d'une vélo station (consigne fermée et sécurisée) à proximité de l'embarcadère, pour les usagers quotidiens ?

Déjà réalisé. En accès gratuit pour les abonnés CGN.

8. Stationnement : Quelle est votre position sur la création ou l'extension d'un parking-relais et la mise en place de navettes rapides pour la déserte au débarcadère ?

La réalisation d'un P+R à l'Ermitage et l'armement de navettes express jusqu'à l'embarcadère ont constitué une première réponse dont les travailleurs pendulaires ne se sont pas pleinement saisis.

Nous sommes prêts à retravailler les services horaires pour coller mieux à des besoins qui n'auraient pas été exprimés lors de l'enquête initiale auprès des usagers.

Nous avons infléchi la position des services de l'État français dans le cadre de l'élaboration du PLUi HM. Trois poches de stationnement en ouvrages sont désormais envisagées sur le parking de la pisciculture-voile, celui de la piscine et celui devant le château de Ripaille pour une capacité projetée de 400 à 600 places.

Si nous sommes élus, nous lancerons une consultation pour mise en concession auprès d'un opérateur portant la construction et l'exploitation de ces parcs.

9. Infrastructures : Prévoyez-vous la modernisation de la zone d'attente (abri fermé, chauffé en hiver, informations voyageuses en temps réel) pour offrir un confort digne d'un réseau de transport moderne ?

Oui, il s'agit de notre projet. Cf. réponse au point 3.

Justification :

Nous avons fait inscrire le secteur de Rives en tant que « entrée de ville » au PLUi H-M, doté d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). L'embarcadère est bien un Pôle d'échange multimodal en cours de constitution.



IV. TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE ET SIMPLIFIÉE

L'utilisateur des transports publics est confronté à une tarification plurielle des différents modes de transport pour se déplacer dans le bassin lémanique. Il est temps de réfléchir sur une mobilité sans frontières simplifiée en proposant une offre tarifaire sur l'ensemble du réseau (bus, bateau, métro, train).

Cf. réponse aux points 6. et 11.

10. Tarif préférentiel : Quelle est votre position sur la création d'un tarif préférentiel "Parking + Bateau" pour encourager le report modal dès l'entrée de la commune ?

Déjà fait au P+R de l'Ermitage.

11. Léman Pass : Soutiendrez-vous activement la création d'un titre de transport unique et simplifié fusionnant les zones de bus, de train et de bateau sans surcoût pour l'utilisateur ?

Oui.

Justification :

Nous y travaillons, côté français, avec la Région pour un couple bus + train. L'intégration du bateau pose la question de la viabilité économique du modèle CGN si elle perd les recettes de son abonnement propre au profit d'un abonnement général.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !